

BULLETIN MUNICIPAL 2025

n°31



COMMUNE DE FAYE

SOMMAIRE	Page N°
Le Mot du Maire	1
Synthèse des réunions de conseils municipaux	2
Les Finances de la commune	3
Etat Civil – Location salle – Concessions cimetièrre – Recensement militaire –	4
Dossier élections municipales	5-6-7-8
Travaux église – Restauration tableau retable – concert	9
Cérémonie du 8 mai - repas du 11 novembre	10
Association FayeDeLaZumba – Hommage à M. Chéreau Marcel (ancien maire)	11
CATV - Plan Local d’Urbanisme intercommunal et habitat (PLUiH)	12
SIVOSE COULOMMIERS-LA-TOUR – FAYE – ROCE - VILLETRUN	13
USPB – Union sportive Petite Beauce	14
Centre de secours de Selommès	15
ADMR	16
Présence Verte	17
AVADE	18
Maisons départementales des Solidarités	19
VAL DEM	20
CATV – Move	21
CATV – CIAS	22
Syndicat Mixte du Pays Vendômois	23-24
La Ruche	25
Territoires Vendômois - Enfance Jeunesse	26
Stop au frelon asiatique	27
Renseignements utiles	28
Commune de Faye – Campagnol	29

LE MOT DU MAIRE

Chers Fagusiennes et Fagusiens

Ce traditionnel bulletin est, pour moi et l'ensemble du conseil municipal, l'occasion de vous présenter nos vœux et vous donner un aperçu des événements de l'année écoulée.

« Les temps sont durs » disent les anciens et ils ont raison. Nous vivons une époque sombre, on peut dire que le temps de l'insouciance a laissé la place à celui de la complexité. A chaque jour son lot de mauvaises nouvelles : les guerres, les catastrophes climatiques, incendies, inondations, les incertitudes politiques et économiques. A toutes personnes qui sont des victimes directs ou indirects de ces mauvaises nouvelles, nous leur souhaitons le meilleur pour cette nouvelle année.

Notre mandat s'achève et je ne vais pas revenir sur ce qui a été fait pendant ces 6 dernières années, un document vous a été remis au mois d'août 2025.

En 2025 nous avons réalisé les investissements prévus au budget :

- ✚ Façade sud de l'église.
- ✚ Restauration du retable
- ✚ Changement de la porte de grenier au-dessus de la mairie.
- ✚ Changement ordinateur secrétariat pour mise aux normes Windows 11
- ✚ Remboursement de l'emprunt

Le tout pour un montant de 70 986 €. Nous avons été aidés par le Département, l'Etat, les Territoires Vendômois à hauteur de 80 % du montant HT.

Sans ces aides nous ne serions pas en capacité de maintenir nos bâtiments et routes en bon état.

Nous avons déposé un dossier auprès de la Fondation du patrimoine afin de pouvoir bénéficier d'aides. Malheureusement nous n'avons pas pu faire de souscription faute de temps. Cependant, les mécènes du patrimoine nous ont donné 3 000 € pour la réparation du retable et nous les remercions.

Nous avons prévu de refaire la rue du Breuil entièrement. Les demandes de subventions ont été envoyées.

Ce projet a été retardé suite aux problèmes d'inondation dans cette rue. Les canalisations très anciennes sont par endroit bouchées. Les Territoires Vendômois se sont chargés de la réparation. Ceci a été fait pendant l'été. Le coût de cette intervention est de 11 500 €.

Les travaux rue du Breuil devraient commencer en février (tout dépend de la météo et des disponibilités de l'entreprise). Nous vous remercions par avance de votre patience et de votre indulgence pour les inconvénients à venir.

Comme tous les ans, je remercie chaleureusement l'équipe municipale, Dany, les bénévoles qui sont actifs.

Alors en 2026, je vous souhaite de porter en vous l'amour, de le diffuser, d'être en bonne santé, de voyager, d'écouter de la musique, de lire, de rire, de construire vos rêves petits ou grands, d'être forts, de ne vous mettre à genoux que pour ramasser des fleurs.

Martin Luther K. disait « laissons la haine et la bêtise à ceux qui sont trop faibles pour aimer » Soyons forts !

Très belle année à tous.

Le maire, Annette Garnier



Synthèse des différentes réunions du conseil municipal 2025

Investissements réalisés

✚ Travaux couverture église versant sud

Le montant des travaux de couverture de l'église Saint-Brice est de 51 012,96 € TTC

✚ Restauration du tableau retable

La commune a fait restaurer le tableau retable pour un montant de 9 100 € TTC

Pour les 60 112,96 € TTC dépensés, nous avons obtenu des subventions au titre :

- de la DRAC et du département au titre du patrimoine non protégé 4 732 €
- de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation départementale de solidarité rurale (DDSR), du fonds de concours (FACIL) pour un montant de 36 553,24 € soit **80 % du Hors Taxe.**
- La Fondation du Patrimoine qui a fait un don pour la restauration du retable de 3 000 €.

✚ Changement de la porte du grenier de la mairie pour un montant de 1423,20 € TTC.

Autres décisions du conseil municipal

✚ Vote du compte administratif 2024 : résultat de clôture de 136 668.34 €.

✚ Vote du budget principal

- Section de fonctionnement 277 388 €
- Section d'investissement 153 088 €

✚ Vote des **subventions** aux différentes **associations** pour un montant total de : 370 €.

✚ Vote des **taux de la fiscalité** : la commune a décidé **de ne pas** augmenter les taux.

Le produit de la fiscalité attendu est de 67 685 €.

✚ Vote de la **redevance France Télécom** au titre de l'occupation du domaine public 2025 pour un montant de 508.14 €.

✚ Vote de la **taxe de voirie** 2025 : 3 € l'hectare

✚ Vote de la **taxe d'urbanisme**. Le taux actuel de 2,5 % est inchangé.

✚ Renouvellement convention Refuge du Val de Loir Naveil 1^{er} janvier 2025

✚ Renouvellement contrat avec Inéo (éclairage public) pour 4 ans 1^{er} mars 2025

✚ **Concert dirigé par Yes Lord** le vendredi 3 octobre 2025.

✚ Vote de la **convention** pour déficit cantine Coulommiers-la-Tour

✚ Travail en cours pour procédure **abandon des tombes**

✚ **Des fleurs** ont remplacé la haie devant le cimetière

✚ Merci à la **Lyre de Selommes** de nous avoir accompagnés pour la cérémonie du 8 mai

✚ **11 novembre et Noël des enfants** : après réunion avec la commission d'action sociale il a été décidé d'offrir :

- Un bon de 30 € pour les aînés avec une boîte des Chocolats du cœur.
- Le repas du 11 novembre offert aux plus de 65 ans. Ce moment de convivialité est ouvert à tous. Il conviendra de régler directement au restaurateur.
- Un bon de 15 € pour les enfants de moins de 12 ans à la maison de la Presse ainsi que des Chocolats du cœur.

✚ PLUiH (voir page consacrée au PLUiH)

✚ Demandes de subventions 2026 faites (DETR, FACIL et DDSR)

✚ Territoires Vendômois - jeudi 5 février 2026 - Théâtre documentaire (raconte le parcours des femmes marins-pêcheurs.

Les comptes de la commune

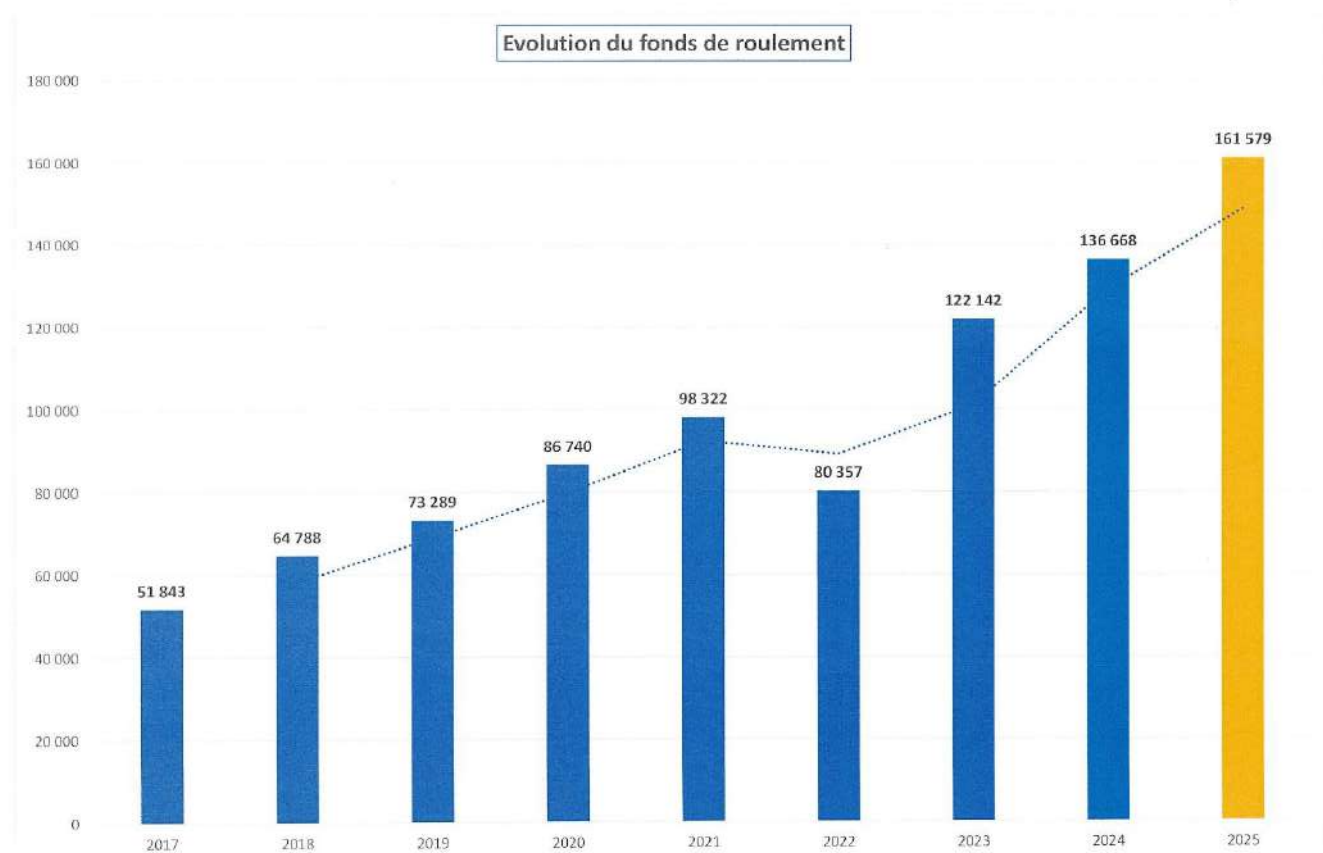
Dépenses de fonctionnement	2022	2023	2024
11 Charges à caractère général	33 078	31 037	41 142
12 Charges de Personnel	18 344	18 772	20 624
14 FNGIR (atténuation de produits)	16 649	16 649	16 649
65 Autres charges de gestion courante	34 245	40 325	41 510
66 Charges financières	4 656	4 279	3 884
67 Charges exceptionnelles	0		
23 Virement section investissement	83 094	17 857	36 537
Total des dépenses	190 067	128 919	160 346
Excédent fin année	80 358	122 142	136 668
TOTAUX	270 425	251 061	297 015

Recettes de fonctionnement	2022	2023	2024
70 Produits des services et du domaine	1 361	1 900	3 761
73 Impôts et taxes	122 416	121 453	119 716
74 Dotations et participations	42 696	45 008	41 819
75 Autres produits de gestion courante	5 630	2 342	1 936
76 Produits financiers		0,54	21
77 Produits exceptionnels	0		
2 Excédent reporté (fonds de roulement)	98 322	80 358	129 762
TOTAUX	270 425	251 062	297 015

Dépenses investissements	2022	2023	2024
16 Remboursement emprunts et dettes	8 265	8 642	9 037
20 Immobilisations incorporelles	808		
21 Immobilisations corporelles	96 898	102 428	97 304
1 Déficit investissement reporté	23 204	83 095	17 857
TOTAUX	129 175	194 166	124 199





Recettes investissements	2022	2023	2024
Apports dotations et réserves - FCTVA et			
10 Taxe aménagement	6 577	6 817	16 373
10 Excédent de fonctionnement capitalisé	23 204	83 095	17 857
13 Subventions d'équipement	16 300	86 397	53 432
21 Virement du fonctionnement	83 094	17 857	36 537
TOTAUX	129 175	194 166	124 199

Evolution fonds de roulement



Excédent global 2024 de 136 668 €
Un excédent prévisionnel de 161 579 €

Etat civil 2025

-  4 nouvelles familles se sont présentées en mairie et nous leurs souhaitons la bienvenue
-  3 naissances – Bienvenue au Bébé et félicitations aux parents
-  1 mariage – Tous nos vœux de bonheur vous accompagnent
-  4 décès – Nos condoléances aux familles

Tarifs de location de la salle des associations

	Habitants de la commune	Personnes hors commune
Vin d'honneur	85 €	130 €
1 journée	175 €	265 €
2 journées et week-end	230 €	380 €
Coût du KW facturé	0,30 €	0,30 €
Location couverts	0,70 € par personne	0,70 € par personne

Tarifs des concessions cimetièrè

Durée	Concessions : 2 m2	Cavurne 1 ou 2 pers.	Columbarium – 2 pers.
15 ans			350 €
30 ans	110 €	110 €	550 €
50 ans	150 €	150 €	

La redevance jardin du souvenir est fixée à 30 € par cendrier

Vous avez 16 ans ? pensez à vous faire recenser

Le recensement citoyen est **obligatoire** pour les jeunes de 16 ans. Il se fait auprès de la mairie du domicile **dans les trois mois** suivant la date anniversaire des 16 ans.

Ce recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée défense et citoyenneté. Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour se présenter aux concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté ...).

Pour tout renseignement, veuillez contacter la mairie – 09 77 90 65 02

Subventions aux familles pour les voyages scolaires

Maternelle au CM2	50 € une fois
Collège (6 ^{ème} à 3 ^{ème})	50 € une fois

Elections

La commission de contrôle est composée de 6 membres (3 titulaires – 3 suppléants)

Pour voter, pensez à vous inscrire sur le **site service-public.fr** au moins 6 semaines avant les élections. (voir dossier pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026)

DOSSIER : ELECTIONS MUNICIPALES

DIMANCHE 15 ET 22 MARS 2026

Une réforme a été actée par la loi n°2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité. Désormais, les élections municipales dans les communes de moins de 1000 habitants doivent se dérouler au scrutin de liste proportionnel à deux tours avec listes paritaires.

1) La constitution des listes

a) Le nombre de candidats

Les listes doivent compter si possible autant de noms que de sièges à pourvoir et jusqu'à deux de plus. Le parlement a adopté un dispositif aux communes de moins de 1000 habitants. Dans ces communes, une liste sera considérée comme complète si elle compte jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif prévu à l'article L.2121-2 du code général des collectivités territoriales.

Pour la commune de Faye comptant 100 à 499 habitants le nombre minimum de candidats est 9, effectif légal 11 candidats, le nombre maximum de candidats est 13.

b) Parité

Les candidats doivent se présenter sur des listes, paritaires, avec alternance homme/femme ou femme/homme (il n'est pas possible d'avoir deux femmes ou deux hommes consécutifs).

Exemple pour Faye :

Homme/Femme/Homme/Femme/Homme/Femme

Ou

Femme/Homme/Femme/Homme/Femme/Homme

c) Ordre de la liste

Le maire pressenti ne doit pas obligatoirement figurer en tête de liste.

L'ordre de présentation sur la liste est néanmoins important. Les sièges attribués aux candidats seront dans l'ordre strict de présentation sur chaque liste. Les personnes figurant dans les dernières positions ont donc moins de chance d'être élues s'il y a plusieurs listes. Les candidats figurant sur la liste qui ne seraient pas élus constituent en réalité des suivants de liste permettant de remplacer le cas échéant les conseillers municipaux élus qui démissionneraient par la suite.

d) Dépôt de la liste

La déclaration de candidature de la liste, complétée d'une candidature de chaque colistier, doit être déposée en préfecture ou en sous-préfecture par le candidat tête de liste, et ce au plus tard :

- Pour le 1^{er} tour : le 3^{ème} jeudi qui précède le jour du scrutin à 18 h (jeudi 26 février 2026)
- Pour le 2nd tour : le mardi qui suit le premier tour à 18 h (mardi 17 mars 2026)

2) Le fonctionnement du scrutin

a) Absence de panachage

Il est interdit de rayer des candidats ou de modifier l'ordre de la liste. Le bulletin sera considéré comme nul s'il comporte une modification manuscrite de quelque ordre que ce soit

Nouvelles règles de validité des bulletins de vote

Les bulletins de vote seront nuls si :

- **On y ajoute ou supprime des noms**
- **On y modifie l'ordre de présentation des candidats**
- **Ils ne comportent pas l'indication de la nationalité des candidats ressortissants d'un Etat membre de l'UE autre que la France**
- **Ils ne sont pas conformes aux dispositions de l'art. L.52-3 du code électoral. Il s'agit des :**
 - **Bulletins de vote comportant des noms de personnes qui ne sont pas candidates,**
 - **Bulletins de vote comportant la photographie ou la représentation de toute personne qui n'est pas candidate,**
 - **Bulletins de vote comportant la photographie ou la représentation d'un animal.**

b) Résultat du scrutin

L'élection est acquise au premier tour

- ❖ Si une ou deux listes sont candidates
- ❖ Si une liste recueille la majorité absolue des suffrages exprimés

Lorsque ces conditions ne sont pas réunies, il y a nécessité d'organiser un second tour

- ❖ Les listes admises au second tour sont celles ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour

Une répartition en 3 étapes

- ❖ La liste arrivée en tête obtient la moitié des sièges à pourvoir
- ❖ Les sièges restants sont répartis entre toutes les listes présentes au second tour, y compris la liste arrivée en tête
- ❖ Les derniers sièges restants sont ensuite attribués selon la règle de la plus forte moyenne

3) Les suites du scrutin

a) Election du maire et des adjoints

Le maire doit être élu lors de la réunion du conseil municipal au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours puis à la majorité relative au 3^{ème} tour.

Quant aux adjoints, ils doivent être élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste doit être paritaire. La liste des adjoints reprend obligatoirement les membres de la liste pour le conseil municipal mais ne suit pas nécessairement l'ordre de présentation de cette dernière.

Exemple pour une élection de 3 adjoints, la liste doit être composée de la manière suivante :

□ . HOMME 2. FEMME 3. HOMME

OU

□ . FEMME 2. HOMME. 3. FEMME

L'obligation de parité ne s'applique pas au couple maire/adjoint

CONSEQUENCE : le premier adjoint peut être du même sexe que le maire

DATES A RETENIR

FIN JANVIER 2026

Publication des arrêtés préfectoraux fixant les dates et lieux de dépôt des candidatures. Les listes électorales sont mises à jour pour le scrutin.

VENDREDI 6 FEVRIER 2026

Date limite pour s'inscrire sur les listes électorales qui seront utilisées pour le scrutin

JEUDI 26 FEVRIER 2026 A 18 H

Date limite pour le dépôt des candidatures pour le 1^{er} tour

LUNDI 2 MARS 2026 A 00 H 00

Début de la campagne officielle

Les communes doivent installer obligatoirement les panneaux d'affichage devant les bureaux de vote

JEUDI 12 MARS 2026 A 18 H

Date limite de notification au maire des noms des assesseurs, délégués et suppléants pour la tenue des bureaux de vote

VENDREDI 13 MARS 2026 A MINUIT

Date et heure limites pour toute forme de propagande électorale. Les supports concernés incluent les documents imprimés (tracts, bulletins), la communication numérique (e-mails, sms, messages sur les réseaux sociaux) et les actions directes (réunions électorales, appels téléphoniques de masse). L'affichage public est strictement limité aux panneaux prévus à cet effet.

SAMEDI 14 MARS 2026 A 00 H 00

Clôture définitive de la campagne électorale

DIMANCHE 15 MARS 2026

PREMIER TOUR DES ELECTIONS MUNICIPALES

2EME TOUR : DIMANCHE 22 MARS 2026

Le second tour si nécessaire

LUNDI 16 MARS 2026

Ouverture du dépôt des candidatures pour le second tour

MARDI 17 MARS 2026 A 18 H

Date et heure limite pour le dépôt des candidatures pour le second tour

VENDREDI 20 MARS 2026

TENUE AU PLUS TOT DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL s'il n'y a qu'un seul tour (élection du maire, détermination du nombre d'adjoints, etc.)

SI SECOND TOUR

A MINUIT : interdiction de toute propagande électorale, de la même manière qu'avant le premier tour

SAMEDI 21 MARS 2026 A 00 H 00

Clôture définitive de la campagne électorale du second tour

DIMANCHE 22 MARS 2026

Second tour des élections municipales

Dernier jour pour l'installation du nouveau conseil municipal (si un seul tour a suffi)

APRES LES ELECTIONS

VENDREDI 27 MARS AU DIMANCHE 29 MARS 2026

Installation du nouveau conseil municipal suite au second tour (élection du maire, détermination du nombre d'adjoints, etc.)

DIMANCHE 29 MARS 2026

Dernier jour pour l'installation du nouveau conseil municipal suite au second tour

VENDREDI 17 AVRIL 2026

Date limite d'installation du conseil communautaire ou du conseil syndical si les élus ont été désignés au 1^{er} tour

VENDREDI 24 AVRIL 2026

Date limite d'installation du conseil communautaire ou du conseil syndical si une commune a eu un second tour. Les élus sortants conservent leurs fonctions en attendant cette installation



Coucher de soleil - Faye

TRAVAUX EGLISE 2025



Réfection toiture de l'église versant sud

RESTAURATION DU TABLEAU RETABLE 2025



Avant restauration



Après restauration

CONCERT VENDREDI 3 OCTOBRE 2025



Groupe Yes Lord



Public présent lors du concert

CEREMONIE DU 8 MAI 2025



REPAS DU 11 NOVEMBRE 2025



Fayedelazumba



Depuis l'année dernière, notre association retrouve un nouveau souffle.

Nous devons cette dynamique à notre professeur Alexy. Ainsi, nous comptons près de 40 adhérentes de 16 à 50 ans et plus, dont un tiers de la commune.

Nos cours se déroulent dans une ambiance conviviale, les mardis de 19h30 à 20h30 à la salle des associations. Les inscriptions se font toute l'année (2 séances d'essai gratuites).

Nous remercions le Conseil Municipal pour le prêt de la salle.

Sportivement,

Le bureau:

CALLU Magalie, présidente

BEAUFORT Karine, secrétaire

THIERRY Christelle, trésorière

Contacts: 06 98 14 58 67 ou associationfayedelazumba@gmail.com

Hommage à M. Marcel Chéreau, ancien maire de Faye

Elu pendant 36 ans de 1959 à 1995, maire pendant 27 ans, Marcel vous avez consacré 40 % de votre vie à votre village. Votre sympathie et votre empathie envers chacun de nous, ne vous empêchaient pas d'avoir des idées visionnaires pour le village auquel vous avez donné votre énergie.

Marcel vous avez été un homme d'actions, et vous avez sans cesse fait en sorte que notre commune rurale vive sereinement.

Les rénovations successives des routes, le renforcement des réseaux d'eaux pluviales et leur entretien, le ravalement de l'église, l'investissement intercommunal et la mise en place des différents syndicats (eau, pompiers, scolaires) en sont la preuve.

Les Fagusiens ne vous oublieront pas. Votre empreinte est toujours présente dans notre petite commune.



Marcel Chéreau

Urbanisme : la commune s'inscrit dans une démarche de planification territoriale

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant compte de l'Habitat (PLUi-H), la commune participe activement à une réflexion globale menée par la communauté d'agglomération Territoires vendômois. Ce document de référence vise à encadrer l'évolution du territoire en conciliant développement urbain, préservation des espaces naturels et réponse aux besoins en logement.



Une organisation du territoire en zones différenciées

La phase actuelle concerne la définition du zonage réglementaire et la rédaction du règlement écrit. Ces éléments permettront d'encadrer les usages du sol, en précisant les secteurs constructibles, les zones à préserver, ainsi que les conditions d'implantation des projets futurs.

Le territoire communal sera ainsi structuré en plusieurs types de zones :

- **Zones urbaines (U)** : secteurs déjà construits,
- **Zones à urbaniser (AU)** : espaces destinés à une extension encadrée,
- **Zones agricoles (A) et zones naturelles (N)** : secteurs à préserver pour leur rôle environnemental et économique.

Chaque zone sera régie par un règlement précisant les conditions d'implantation des constructions, les usages autorisés (habitat, activités, équipements publics...), ainsi que les critères de densité, de hauteur, d'aspect architectural et de stationnement. Ces dispositions auront un impact direct sur les projets d'aménagement, les permis de construire et la qualité du cadre de vie.



Des orientations pour l'habitat et l'aménagement

En complément du zonage, le PLUi-H intègre deux documents stratégiques :

- Le **Programme d'Orientations et d'Actions (POA)**, qui fixe les objectifs en matière de logement : anticipation des besoins, promotion de la mixité sociale, et soutien à la production de logements accessibles et adaptés notamment pour les jeunes ménages et les personnes âgées.
- Les **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**, qui définissent les principes d'aménagement sur des secteurs ciblés (notamment les zones AU) : organisation spatiale, densité, continuités écologiques, valorisation paysagère et équipements à prévoir.

Une concertation ouverte à tous

La commune rappelle que l'élaboration du PLUi-H repose sur une démarche participative. Les habitants sont invités à contribuer à travers le cahier de concertation disponible en mairie. Il est également possible d'adresser ses observations ou propositions par courrier ou par courriel à : ✉ urbanisme-planification@catv41.fr. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site www.territoiresvendomois.fr

SIVOSE SPORTIF

VILLETRUN – COULOMMIERS-LA-TOUR – ROCE – FAYE

L'année 2026 approche à grands pas, et avec elle, l'élection de nouveaux conseils municipaux et la fin de mon mandat en temps que présidente du SIVOSE sportif VCRF durant ces 6 années passées à vos côtés.

J'ai essayé de mener à bien (dans le cadre la légalité, des engagements pris par le bureau et suivant mes valeurs morales et éthiques) les missions qui m'étaient confiées.

Pendant cette période l'ensemble du bureau a réalisé de belles avancées à la hauteur de ses finances :

- Sécurisation du complexe sportif en collaboration avec U.S. Petite Beauce
- Entretien des cours de tennis
- Pose d'une deuxième antenne téléphone
- Mise aux normes de la sécurité incendie des vestiaires et du foyer
- Mise aux normes électriques des terrains de foot et des bâtiments
- Achat d'un tracteur tondeuse mis à disposition de l'U.S. Petite Beauce
- Projet d'arrachage de la haie de thuyas et réimplantation d'arbustes en plusieurs étapes (n'ayant pas pu être réalisé en 2025 suite à des frais imprévus pour le tracteur-tondeuse).

Cependant, mon mandat n'a pas été un long fleuve tranquille.

J'ai rencontré des difficultés, des pressions d'ordre morales, psychologiques, techniques, etc. Malgré tout, ce fut une belle expérience.

Pour achever cette mandature et en temps que Présidente, je tiens à remercier les membres du bureau qui m'ont accompagnée, la secrétaire qui a toujours répondu présente, ainsi que certains maires qui m'ont soutenue dans les moments difficiles.

Sportivement, Evelyne SERREAU

PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS		
Manifestation	Lieu	Date
Vente calendrier		Novembre _ Décembre
Ramassage ferraille	Selommes Villetun	Samedi 31 Janvier 2026
Ramassage ferraille	Marchenoir Oucques	Samedi 28 Fevrier 2026
Loto	Oucques	Dimanche 22 Mars 2026
Diner dansant	Marchenoir	Samedi 18 Avril 2026
Tournoi jeunes U11-U13-U15	Selommes	Jeudi 14 Mai 2026
Tournoi jeunes U7-U9 Foot à 11: U15 & U18	Selommes	Samedi 9 ou 16 mai 2026
Brocante	Villetun	Lundi 25 mai 2026
Inter'Ville	Oucques	Dimanche 28 Juin 2026
Ball Trap	Oucques	Samedi 5 et Dimanche 6 Septembre 2026
Assemblée générale	Marchenoir	Samedi 12 Septembre 2026
Loto	Oucques	Dimanche 8 novembre 2026



UNION SPORTIVE PETITE BEAUCE

Saison 2024-2025

L'Union Sportive Petite Beauce poursuit sa progression à travers son projet club (2022-2026) et continue de mettre en lumière tout un territoire.

Pour cette 3ème année, la création de la première équipe Seniors Féminine à 8 en championnat Départemental 1 ainsi que la montée historique de notre équipe Senior masculine en Régional 3 auront été les faits marquants de la saison passée.

Avec 271 licenciés, l'association a pu présenter : 2 équipes U7, 2 équipes U9, 2 équipes U11, 2 équipes U13, 1 équipe U15, 1 équipe U18, 3 équipes seniors et 1 équipe seniors féminine.

Notre Organigramme sportif monte également en compétence, avec l'obtention du diplôme du B.M.F pour notre responsable jeunes et pour notre responsable de l'école de foot.

En ce début de saison 2025-2026, notre section sportive en partenariat avec le collège Lavoisier de Oucques s'est élargie des 6ème aux 4ème. A noter qu'un dossier est en cours afin que cette section soit officiellement reconnue par les instances compétentes.

Merci à l'ensemble des licenciés jeunes et seniors pour leur investissement lors des différentes compétitions sportives ainsi qu'aux éducateurs et dirigeants pour leur accompagnement et leur gestion très précieuse.

Un grand merci également aux collectivités locales ainsi qu'aux nombreux partenaires pour leur soutien envers nos différents projets.



Les Sapeurs-Pompiers de Selommès : engagement, transmission et esprit d'équipe

Le centre d'incendie et de secours de Selommès compte aujourd'hui une équipe de 18 sapeurs-pompiers volontaires, hommes et femmes, engagés au quotidien au service de la population. Leur mission : intervenir à tout moment pour porter secours, protéger les biens et assurer la sécurité sur l'ensemble du secteur d'intervention (Selommès, Villemardy, Périgny, Villeromain, Rhodon, Villetrun, Coulommiers-la-tour, Faye, Baigneaux).

Au cours de l'année 2025, le centre a réalisé 162 interventions, allant du secours à personne aux feux de bâtiments, en passant par les accidents de la route et les opérations diverses. Ces chiffres témoignent de l'investissement constant de nos volontaires et de leur disponibilité à toute heure du jour et de la nuit.

🏰 Une passation de commandement symbolique

Le 6 septembre dernier, une cérémonie officielle a marqué un moment important pour le centre : la passation de commandement entre le lieutenant Bruno David, chef de centre depuis 2 années, et le sergent-chef Damien Bizieux, qui lui succède à ce poste. Ce moment solennel, empreint de respect et de reconnaissance, a réuni élus, représentants du SDIS 41, sapeurs-pompiers, familles et habitants. Le lieutenant David a été chaleureusement remercié pour son engagement et son dévouement.

🏰 Formations et montée en compétence

La formation est un pilier essentiel de la vie du centre. Cette année encore, plusieurs sapeurs-pompiers ont renforcé leurs compétences :

- Les sapeurs Sandrine Farina et Christophe Farina ont validé la formation Premiers Secours (PS), et Christophe Farina a poursuivi avec la formation Secours d'Urgence aux Personnes (SUAP).
- Le sergent Dylan Breton a obtenu le COD 1 (Conducteur Engin-Pompe de niveau 1).
- Le sergent-chef Gilles Jahan et le caporal-chef Demis Dorison ont, quant à eux, validé le COD 2 (Conducteur Engin-Pompe de niveau 2).
- Le sapeur Edern Boutreau a réalisé la formation COD 0 (Conduite d'initiation).
- Côté spécialités, le sergent-chef Gilles Jahan a obtenu la formation Feux de Forêt de niveau 1 (FDF 1), tandis que le sergent-chef Damien Bizieux a suivi avec succès la formation Feux de Forêt de niveau 2 (FDF 2).

Ces formations démontrent la motivation et la rigueur des sapeurs-pompiers de Selommès, toujours soucieux d'assurer un service de qualité et d'efficacité sur le terrain.

🏰 Amicale des sapeurs-pompiers

L'amicale des sapeurs-pompiers de Selommès réalise des formations secourismes PSC1 au cours de l'année.

Pour tout renseignement contacter Manon Petay.

🏰 Recrutement : rejoignez-nous !

Cette année, le centre a eu le plaisir d'accueillir deux nouvelles recrues, Christophe Farina et Sandrine Farina, venus renforcer les effectifs et apporter un souffle nouveau à l'équipe. Leur intégration s'est faite dans la convivialité et avec le soutien de tous les membres du centre.

Le centre de secours de Selommès est toujours à la recherche de nouveaux volontaires. Devenir sapeur-pompier volontaire, c'est s'engager pour sa commune, vivre une expérience humaine forte et développer des compétences utiles au quotidien. Hommes et femmes, dès 16 ans, chacun peut s'investir selon ses disponibilités.

📞 Pour tout renseignement ou pour rejoindre le centre, vous pouvez contacter le chef de centre, le sergent-chef Damien Bizieux, au 06 33 85 88 26.





À L'ADMR41

nous vous accompagnons
au quotidien ↘

ENTRETIEN DE LA
Maison

- Entretien du linge
- Entretien du logement
- Petit jardinage
- Petit bricolage

SERVICES ET SOINS
Seniors

- Aide à domicile : du lever au coucher, pour la toilette et les courses
- Soins à domicile : soins d'hygiène et de confort

ACCOMPAGNEMENT
Handicap

- Accompagnement du handicap et des aidants

PARENTALITÉ
Enfance

- Service d'aide à domicile aux familles
- Soutien à la parentalité

Devenez bénévole

Vous aimez créer du lien ?

♥ Visites de courtoisie

✋ Soutien aux activités
de l'association

📍 Participation
à la vie locale

➔ **Contactez-nous !**

OSONS !
le bénévolat
ADMR

Maison des services de Fréteval

2 Rue de la Gare, 41160 Fréteval

☎ 02 54 89 77 00

✉ ms-freteval@admr41.org

L'ADMR RECRUTE !



Des aides à domicile
Des aides soignant(e)s !

jepostule@admr41.org

Véhicules de service et formations assurés



SUIVEZ L'ACTUALITÉ
ADMR41 !  

Vivez serein, nous sommes là 24h/24 et 7j/7.

Présence Verte Touraine, seul acteur du marché à être exclusivement dédié à la téléassistance vous propose des offres adaptées à vos besoins.

Vous souhaitez être sécurisé à domicile :

Se présentant sous la forme d'un discret bracelet ou d'un médaillon, **Activ'zen** s'adresse à toute personne souhaitant se sentir parfaitement en sécurité chez elle. Grâce à cette solution, vous êtes autonome mais jamais seul.

En complément de son équipement de base, Présence Verte vous propose également un détecteur automatique de chute brutale et un détecteur de fumée reliés à votre matériel de téléassistance ainsi qu'un coffre à clefs sécurisé vous assurant un secours rapide et sans dommage.

Vous souhaitez être sécurisé à domicile et lors de vos déplacements :

Activ' mobil s'adresse à toute personne souhaitant se sentir rassurée à domicile mais également à l'extérieur. Soit par appui, soit automatiquement en cas de chute lourde, vous serez géolocalisé et secouru.

Nos deux offres bénéficient d'un crédit ou d'une réduction d'impôt à hauteur de 50%. Des prises en charge sont également possibles par les caisses de retraite ou le conseil départemental dans le cadre de l'APA. Des tarifs préférentiels avec des communes conventionnées et partenaires sont également possibles.



PRESENCE VERTE TOURAINE

- + de 35 ans d'expérience
- + de 6100 abonnés
- Une présence humaine de proximité
- Un suivi technique et administratif
- Un service disponible 24h/24 et 7j/7
- Un conseil social
- Des dispositifs avec option détection de chute

géolocalisation

N'attendez plus, contactez votre agence **Présence Verte Touraine**
19 avenue de Vendôme, 41000 Blois - 02.54.44.87.26
Email : pv41@presenceverte.fr
Site internet : www.presencevertetouraine.fr



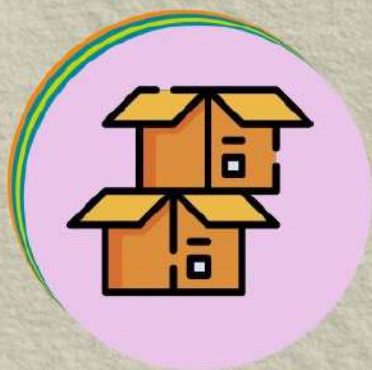
AVADE

ASSOCIATION VENDÔMOISE D'AIDE
AUX DEMANDEURS D'EMPLOI

**L'AVADE est un lieu d'accueil, d'écoute,
d'information vers l'insertion professionnelle
durable.**

**Nous sommes une association à but non lucratif
qui contribue au développement économique du
territoire et favorise l'accès à l'emploi local.**

Nos Mise à Disposition



Manutention

**Aide au
déménagement**

Peinture



Ménage

Vitres

Repassage



Jardinage

**Enlèvement des
déchets verts**

Tonte de pelouse

02.54.80.25.34

MAISONS DÉPARTEMENTALES DES SOLIDARITÉS

Plus près des territoires et de ses habitants

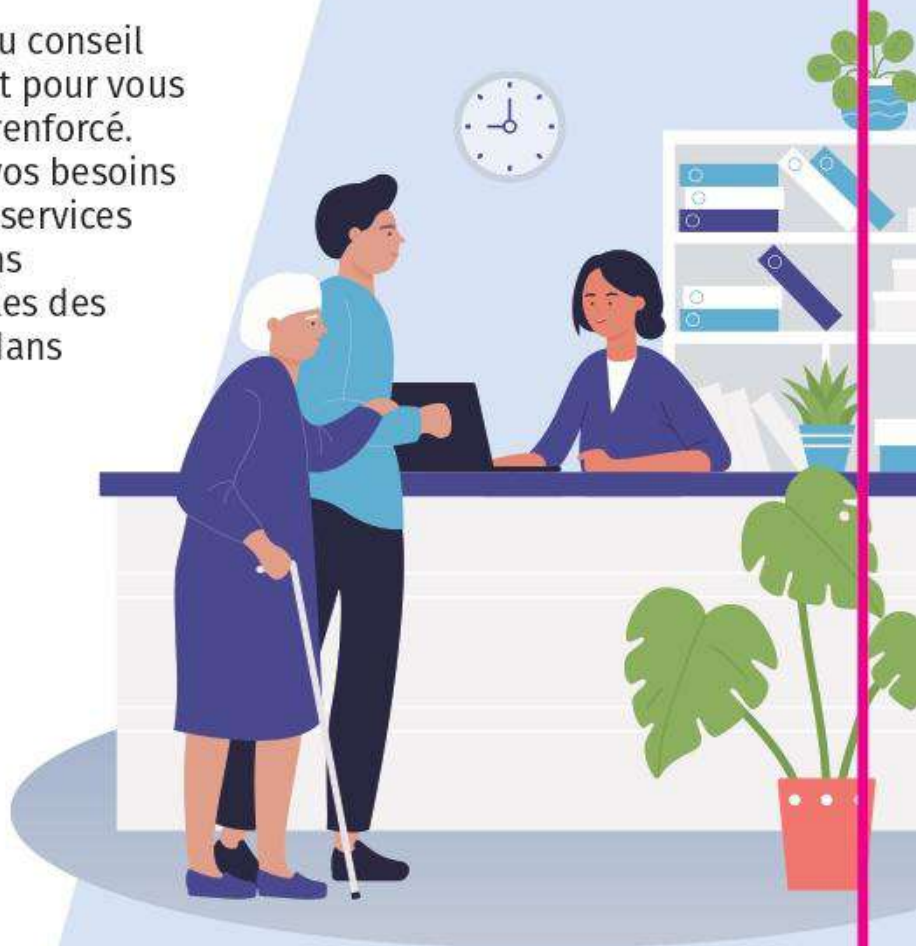
Prévention et protection maternelle infantile, accompagnement vers l'emploi, autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, inclusion et insertion sociale, logement.

Les services d'action sociale du conseil départemental se réorganisent pour vous offrir un service de proximité renforcé.

Objectifs ? Mieux répondre à vos besoins et vous proposer une offre de services au plus près de chez vous, dans douze maisons départementales des solidarités (MDS) implantées dans tout le département.

Dix d'entre elles sont déjà ouvertes : Vendôme, Blois, Bracieux, Veuzain-sur-Loire, Lamotte-Beuvron, Salbris, Romorantin-Lanthenay, Montrichard-Val de Cher, Selles-sur-Cher et Mer. Les MDS de Mondoubleau et de Fréteval ouvriront au plus tard début 2026.

Des antennes de proximité vous proposent également des accueils sur rendez-vous à Droué, Beauce-la-Romaine, Montoire-sur-le-Loir, Savigny-sur-Braye, Cormenon, Oucques-la-Nouvelle, Marchenoir, Blois, Le Controis-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Noyers-sur-Cher, Saint-Aignan, Saint-Laurent-Nouan et Herbault.



CONTACT

02 14 99 41 41
du lundi au vendredi
de 9 h 30 à 11 h 30 et
de 14 h à 16 h (sauf le mardi après-midi)

Plus d'infos





Les bacs doivent être sortis la veille de la collecte, poignée côté rue et rentrés une fois collectés.



Bac bordeaux
LES VENDREDIS
SEMAINE B



Bac jaune
LES VENDREDIS
SEMAINE A

2026

JANV. 2026	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANV. 2027
J 1	D 1	D 1	M 1	V 1	L 1	M 1	S 1	M 1	J 1	D 1	M 1	V 1
V 2	L 2	L 2	J 2	S 2	M 2	J 2	D 2	M 2	V 2	L 2	M 2	S 2
S 3	M 3	M 3	V 3	D 3	M 3	S 3	L 3	J 3	S 3	M 3	J 3	D 3
D 4	M 4	M 4	S 4	L 4	J 4	S 4	M 4	V 4	D 4	M 4	V 4	L 4
L 5	J 5	J 5	D 5	M 5	V 5	D 5	M 5	S 5	L 5	J 5	S 5	M 5
M 6	V 6	V 6	L 6	M 6	S 6	L 6	J 6	D 6	M 6	V 6	D 6	M 6
M 7	S 7	S 7	M 7	J 7	D 7	M 7	V 7	L 7	M 7	S 7	L 7	J 7
J 8	D 8	D 8	M 8	V 8	L 8	M 8	S 8	M 8	J 8	D 8	M 8	V 8
V 9	L 9	L 9	J 9	S 9	M 9	J 9	D 9	M 9	V 9	L 9	M 9	S 9
S 10	M 10	M 10	V 10	D 10	M 10	V 10	L 10	J 10	S 10	M 10	J 10	D 10
D 11	M 11	M 11	S 11	L 11	J 11	S 11	M 11	V 11	D 11	M 11	V 11	L 11
L 12	J 12	J 12	D 12	M 12	V 12	M 12	D 12	S 12	L 12	J 12	S 12	M 12
M 13	V 13	V 13	L 13	M 13	S 13	L 13	J 13	D 13	M 13	V 13	D 13	M 13
M 14	S 14	S 14	M 14	J 14	D 14	M 14	V 14	L 14	M 14	S 14	L 14	J 14
J 15	D 15	D 15	M 15	V 15	L 15	M 15	S 15	M 15	J 15	D 15	M 15	V 15
V 16	L 16	L 16	J 16	S 16	M 16	J 16	D 16	M 16	V 16	L 16	M 16	S 16
S 17	M 17	M 17	V 17	D 17	M 17	V 17	L 17	J 17	S 17	M 17	J 17	D 17
D 18	M 18	M 18	S 18	L 18	J 18	S 18	M 18	V 18	D 18	M 18	V 18	L 18
L 19	J 19	J 19	D 19	M 19	V 19	D 19	M 19	S 19	L 19	J 19	S 19	M 19
M 20	V 20	V 20	L 20	M 20	S 20	L 20	J 20	D 20	M 20	V 20	D 20	M 20
M 21	S 21	S 21	M 21	J 21	D 21	M 21	V 21	L 21	M 21	S 21	L 21	J 21
J 22	D 22	D 22	M 22	V 22	L 22	M 22	S 22	M 22	J 22	D 22	M 22	V 22
V 23	L 23	L 23	J 23	S 23	M 23	J 23	D 23	M 23	V 23	L 23	M 23	S 23
S 24	M 24	M 24	V 24	D 24	M 24	V 24	L 24	J 24	S 24	M 24	J 24	D 24
D 25	M 25	M 25	S 25	L 25	J 25	S 25	M 25	V 25	D 25	M 25	V 25	L 25
L 26	J 26	J 26	D 26	M 26	V 26	D 26	M 26	S 26	L 26	J 26	S 26	M 26
M 27	V 27	V 27	L 27	M 27	S 27	L 27	J 27	D 27	M 27	V 27	D 27	M 27
M 28	S 28	S 28	M 28	J 28	D 28	M 28	V 28	L 28	M 28	S 28	L 28	J 28
J 29	D 29	D 29	M 29	V 29	L 29	M 29	S 29	M 29	J 29	D 29	M 29	V 29
V 30	L 30	L 30	J 30	S 30	M 30	J 30	D 30	M 30	V 30	L 30	M 30	S 30
S 31	M 31	M 31	V 31	D 31	M 31	V 31	L 31	J 31	S 31	M 31	J 31	D 31

Les jours fériés en rouge décalent la collecte au lendemain



Déchetteries et Plateforme déchets verts

APPLICATION « Mes déchets - ValDem »



Retrouvez les jours de collecte, horaires de déchetteries, consignes de tri...



		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Danzé Les poulinières	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	14h - 17h	14h - 17h			14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	8h - 12h30	8h - 12h30			8h - 12h30	7h30 - 13h30
Morée ZA La Varenne	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	9h - 12h		9h - 12h30 13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h30 13h30 - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	7h30 - 13h30		7h30 - 13h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30
Naveil ZA La Bouchardière	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	9h - 12h	14h - 17h			14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	8h - 12h30	8h - 12h30			8h - 12h30	7h30 - 13h30
St-Amand Rue de la gare	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	14h - 17h	14h - 17h		9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	8h - 12h30	8h - 12h30		8h - 12h30	8h - 12h30	7h30 - 13h30
St-Ouen Rue Roger Salengro	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h30 13h30 - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	8h - 12h30	8h - 12h30	8h - 12h30	8h - 12h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30
Selommès Rue des Prasles	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	9h - 12h		14h - 17h		14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	8h - 12h30		8h - 12h30		8h - 12h30	7h30 - 13h30
Vendôme et plateforme déchets verts ZI Sud - Allée Louis Renault	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	9h - 12h30 13h30 - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30

Tous les sites sont fermés les jours fériés





Présentation de **MOVE COVOITURAGE** domicile ↔ travail

L'attractivité d'un territoire passe par sa facilité de desserte et son accessibilité. La communauté d'agglomération Territoires vendômois a fait le choix d'étendre son offre de transport MOVE avec la création d'une plateforme de covoiturage pour les trajets domicile-travail.

Sur 20 000 actifs du territoire, 80 % utilisent une voiture pour leurs déplacements quotidiens.

L'aspect financier est très intéressant : le gain moyen pour le conducteur est de 1 200 euros en moyenne par an ; pour le passager c'est une économie de plus de 1 000 euros par an (recoupement de plusieurs études menées au niveau national).

Le covoiturage peut aider pour un accès à l'emploi (en cas de perte de permis ou pas de permis), budget carburant allégé, frais de stationnement de parking à la gare TGV allégés ; moins de pollutions pour l'environnement ; création de liens sociaux.

Il n'y a pas de miracle : comme pour tout lancement d'un service, le succès de ce dispositif dépend de la mobilisation de tous. Plus il y aura d'inscrits plus l'offre en trajets s'étoffera et deviendra intéressante.

N'attendez plus : **téléchargez l'application gratuite KAROS** et venez rejoindre les 1 200 usagers qui ont déjà franchi le pas.

Retrouvez toutes les informations utiles sur notre site Internet www.move-vendomois.fr (onglet covoiturage).



Le CIAS : un acteur clé de l'action sociale intercommunale

Le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) s'engage activement dans une action globale de prévention et de développement social au sein des communes de l'agglomération Territoires vendômois. Cette démarche est menée en étroite collaboration avec les institutions publiques et privées, faisant du CIAS l'institution locale par excellence en matière d'action sociale.

Un nouveau service de proximité

Depuis mai 2024, le CIAS a lancé un service innovant d'« aller vers » pour mieux répondre aux besoins des habitants. Les travailleurs sociaux du CIAS se déplacent désormais à la demande des mairies pour intervenir auprès des personnes en difficulté sociale ou en recherche d'emploi, qui peinent à solliciter de l'aide par elles-mêmes.

Des réponses adaptées aux besoins

- Une aide d'urgence : Le CIAS peut rapidement apporter un soutien alimentaire ou un hébergement temporaire grâce à ses dispositifs existants.
- Un accompagnement personnalisé : Après une évaluation approfondie de chaque situation, les travailleurs sociaux proposent une orientation ou un suivi adapté vers les services d'action sociale appropriés.
- Sensibilisation et information : En partenariat avec les mairies, le CIAS organise des réunions d'information et participe à des forums pour sensibiliser la population aux enjeux sociaux et aux aides disponibles.

Un service accessible à tous

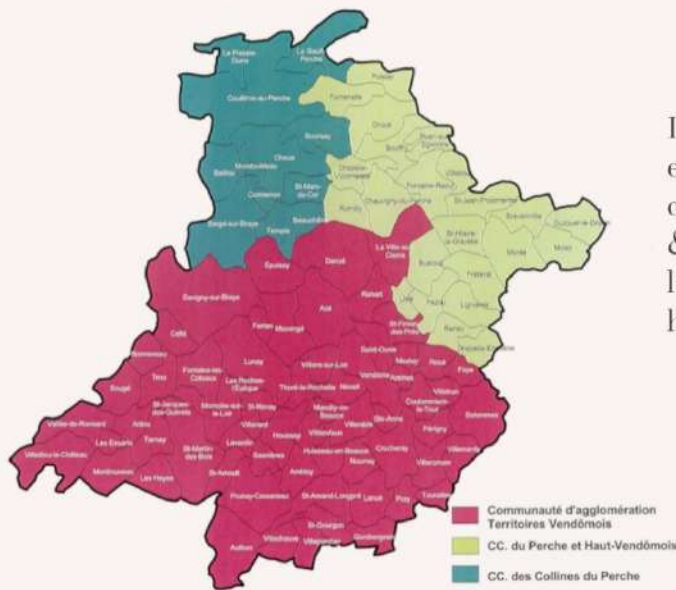
Si vous ou l'un de vos proches traversez une période difficile, n'hésitez pas à contacter votre mairie. Le CIAS est là pour vous accompagner et vous orienter vers les solutions les plus adaptées à votre situation.

Le CIAS s'engage à renforcer le tissu social de notre territoire, en veillant à ce qu'aucun habitant ne soit laissé pour compte. Cette approche collaborative illustre notre engagement dynamique et collectif pour une communauté plus solidaire et inclusive.

N'hésitez pas à contacter votre mairie pour vous même ou un de vos proches qui vous semblent en difficulté.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDOMMOIS




Présidente : Claire FOUCHER-MAUPETIT



LE TERRITOIRE

Le Pays Vendômois regroupe 100 communes réparties entre l'agglomération Territoires Vendômois, deux communautés de communes (Collines du Perche et Perche & Haut Vendômois) et le Conseil Départemental. Il couvre l'arrondissement de Vendôme, soit près de 70 000 habitants.

LA STRUCTURE

-  - 24 élus membres du bureau
-  - 112 élus titulaires
-  - 6 agents

LES PROGRAMMES

Le Pays Vendômois oeuvre pour un développement harmonieux du territoire. Il accompagne les collectivités dans leurs projets, partage les bonnes pratiques et encourage une vision commune autour des enjeux économiques, agricoles, sociaux, environnementaux et culturels.



Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) est un outil d'accompagnement financier pluriannuel qui s'inscrit dans la démarche de développement du Pays et de la Région. Il permet la mise en oeuvre d'objectifs du projet de territoire et apporte des aides aux porteurs de projets.



LEADER est un programme européen qui vise à soutenir des projets innovants en zone rurale. LEADER est un dispositif du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural).



Dispositif d'accompagnement et de financement des énergies renouvelables (chaufferie bois, réseaux de chaleur, géothermie, solaire thermique) développé par l'ADEME et la Région et porté par le Pays Vendômois sur le territoire. Programme accessible aux collectivités, entreprises, exploitants agricoles et bailleurs sociaux.



Un dispositif public indépendant de proximité qui accompagne les propriétaires dans leurs projets de rénovation énergétique.



Le Contrat Local de Santé (CLS) est une convention signée entre l'Agence Régionale de Santé, une collectivité territoriale et le Pays Vendômois.

Son but : optimiser les politiques publiques de santé à l'échelle locale et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.



La démarche Alimentaire Territoriale est élaborée de manière concertée à l'initiative de différents acteurs d'un territoire (publics, économiques, associatifs, ...). Il vise à accompagner et coordonner des actions partenariales répondant aux enjeux alimentaires et de la production agricole locale du territoire : sociaux, environnementaux, économiques, sanitaires.

EXEMPLES DE REALISATIONS

CRST Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) est l'outil de la Région Centre-Val de Loire pour accompagner financièrement les territoires dans un aménagement équilibré et durable. La Région alloue 9,6 M€ sur 6 ans pour soutenir les projets sur le Pays Vendômois : zones d'activités, agriculture locale, tourisme, équipements culturels et sportifs, rénovation énergétique, mobilités douces, santé et biodiversité : city stade, aménagement centre-bourg, pistes cyclables...



COT Chaufferie biomasse et réseau de distribution de chaleur installées sur le groupe scolaire de Lunay. Projet accompagné par le Pays Vendômois et subventionné par l'ADEME, les Fonds Européens FEDER et le Conseil Départemental du Loir et Cher.



DAT La démarche alimentaire territoriale portée par le Pays repose sur un engagement volontaire pour une alimentation durable et accessible à tous. Structurée autour de quatre axes – justice sociale, restauration collective, éducation alimentaire et économie locale – elle se traduit par des actions concrètes comme les paniers solidaires, la formation des cuisiniers ou encore le Forum du goût, dont la première édition a valorisé producteurs locaux, produits de qualité et initiatives durables.
Exemple : Forum du Goût organisé à Vendôme le 15 octobre 2025.



LEADER Musikenfête

Le projet « Musée des costumes et parures du monde – Musikenfête » à Montoire-sur-le-Loir a ouvert ses portes à l'été 2024. Soutenu par le programme LEADER à hauteur de 10 000 €, ce musée met en valeur une collection exceptionnelle de plus d'une centaine de costumes venus des cinq continents, rassemblés avec passion par Jean-François et Adeline Proux. Installée dans le cadre prestigieux du Couvent des Augustins, monument du XVe siècle, cette exposition offre un voyage unique au cœur des cultures et traditions vestimentaires du monde.



CLS Le CLS, grâce à son réseau de partenaires, a organisé en 2024 et 2025, plusieurs actions de prévention et de promotion de la santé, du bien grandir au bien vieillir en passant par le sport santé, la santé mentale, la santé environnementale, etc. Son territoire : l'ensemble du territoire des 100 communes du Pays Vendômois, de Montoire à Mondoubleau en passant par Morée.



PLATEFORME REV Permanences de l'ADIL-France Rénov'

La Plateforme "Rénovez En Vendômois (REV)" a ouvert le 1er janvier 2017. Des permanences décentralisées de l'ADIL – France Rénov' ont lieu sur tout le territoire pour des conseils personnalisés (financiers, énergétiques, juridiques) sur la rénovation de vos logements.



Où trouver les permanences de l'ADIL-France Rénov' sur notre territoire ?

5 lieux de permanences sur le territoire vous accueillent sur rendez-vous : Vendôme, Mondoubleau, Saint Amand Longpré, Fréteval et Montoire

Besoin d'informations ? Contactez l'ADIL

ADIL - France Rénov'
02.54.42.10.00

34, Avenue Maunoury, Porte C, 41000 BLOIS

syndicatmixte[at]pays-vendomois.org / 02.54.89.12.20
7 Avenue Gérard Yvon – 41100 VENDÔME

Ouverture de l'accueil de loisirs

« La Ruche »

Petites vacances et grandes vacances d'été

L'association est représentée par 6 membres bénévoles, n'hésitez pas à nous rejoindre pour agrandir ce projet, l'enrichir de vos idées, pour nos communes.

La Ruche est ouverte 1 semaine hiver, 1 semaine printemps, 4 semaines l'été, 2 semaines toussaint. Cette année il a été accueillis 59 enfants

Située dans les locaux de l'école privée St Jean-Baptiste à Coulommiers la Tour .

Réservation à la semaine.
ALSH : 9h 17h
Garderies : de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30
Présidente à contacter :
RICHET Marine
06.82.14.92.07
asso.coulommierslatour@famillesrurales.org



Cet été, il y a eu 4 sorties, le zoo de Pescheray, une initiation pêche avec la venue de membres de la fédération, le parc du Val Fleury, et Family parc.

Des nouvelles élections ont été faites: RICHET Marine Présidente, SAVINEAUX Sarah Secrétaire, et SARRADIN Yohann Trésorier. PUJOL Annabelle, CASTEL Aurélie et LALLEE Céline membres actifs.

Vous pouvez aider l'association de plusieurs façons :



En devenant membre bénévole,
Pour discuter et mettre en place les projets de l'association.

TOOKETS

Pour les détenteurs d'un compte au crédit agricole, vous pouvez nous faire don de vos tookets (Ouijagi) à l'association. C'est gratuit pour vous et le tookets (Ouijagi) se transforme en « € » pour l'association.

L'association La Ruche souhaite remercier les membres de l'école St Jean-Baptiste pour le prêt de ses locaux.

Familles Rurales, et les familles adhérentes pour leur soutien.

La mairie de VILLETRUN pour le prêt gracieux des locaux de stockage du matériel.

Nous vous disons à très bientôt.

Territoires vendômois les structures Enfance Jeunesse



Accueils Libres Jeunesse

Avec la carte MOVE Jeune, la carte Jeune (2€) ou la carte Rémi, les jeunes peuvent fréquenter librement les 9 Accueils et Points rencontre Jeunes gérés par la communauté d'agglomération. Ils sont accueillis par des équipes d'animateurs qualifiés qui leur proposent des activités variées correspondant à leurs envies. Les programmes d'activités, les modalités d'inscription, les horaires d'ouverture sont consultables sur le site de Territoires vendômois.



● **MDJ Savigny (Relais Info Jeunes)**
4, route de Bessé, Savigny-sur-Braye

● **Centre Culturel**
24, avenue G Clémenceau, Vendôme

● **L'Annexe (Relais Info Jeunes)**
42 ter, avenue Jean Moulin, Vendôme

● **Points rencontre Jeunes (hors vacances scolaires)**

Naveil (mardi 16h30-18h30),

Lancé (mercredi 13h30-17h),

Azé (jeudi 16h30-18h30),

Selommès (vendredi 16h30-19h)

● **Le Passage (Relais Info Jeunes)**
Passage de l'imprimerie,
10, place Saint-Martin, Vendôme

● **MDJ Montoire (Relais Info Jeunes)**
21, rue Marescot, Montoire-sur-le-Loir



● **ALSH soutenus par Territoires vendômois**
Vacances d'Hiver, de Printemps,
d'Été et d'Automne

ALSH Azé - Ribambelle et C^{ie}
ribambelle.cie@gmail.com - 06 78 60 26 59

ALSH Epuisay - L'épuiette
epuiette41@gmail.com - 02 54 72 18 58

ALSH La-Ville-aux-Clercs
perisco@la-ville-aux-clercs.fr - 06 41 05 80 76

ALSH Coulommiers-la-Tour
asso-coulommierslatour@famillesrurales.org
06 76 40 21 50

● **Le Transfo**
140, faubourg Chartrain, Vendôme

- un PIJ (Point Information Jeunesse) qui accompagne les jeunes dans la recherche de jobs, départs à l'étranger et autres projets...
- un service de mise en relation babysitting ;
- un espace multimédia ouvert à tout public ;
- diverses ressources documentaires et multimédia ;
- une permanence de la MDA (Maison des Ados) ;
- des animations multimédia, de prévention...

Animation itinérante
Territoires vendômois

Activités variées et sorties à la journée ou sur plusieurs jours. Un transport est proposé à tous les jeunes du territoire. À indiquer à l'inscription.

● **Les Accueils de loisirs**
Territoires vendômois

Les structures de loisirs accueillent les enfants de 3 à 13 ans sur les périodes de vacances scolaires. Des équipes pédagogiques qualifiées encadrent les enfants et font en sorte que chacun s'épanouisse au sein de la structure, grandisse à son rythme, rencontre des copains et partage des expériences originales et enrichissantes.

informations et inscriptions sur espacefamille.vendome.eu



SERVICE
BABY
SITTING

le Transfo propose gratuitement un service de mise en relation autour du babysitting !

Ce service s'adresse aux jeunes de 16 ans et plus souhaitant proposer leurs services et également aux parents cherchant une garde occasionnelle pour leurs enfants.

Vous cherchez une solution babysitting ? <https://www.territoiresvendomois.fr/baby-sitting>

Vous souhaitez faire du babysitting ? Retirez votre dossier au Transfo, 140 faubourg Chartrain à Vendôme.

Pour pouvoir vous inscrire aux activités proposées par Territoires vendômois pour les enfants et les jeunes, créez votre compte en vous rendant sur <https://espacefamille.vendome.eu> (page également directement accessible dès l'accueil du site www.territoiresvendomois.fr) et laissez-vous guider.



**VOUS HABITEZ DANS
UNE COMMUNE
DE TERRITOIRES
VENDÔMOIS ?**

(VOIR PLAN AU VERSO)



**DÉMARRAGE
EN AVRIL**

**VOUS AVEZ UN
NID DE FRELONS
ASIATIQUES...**

STOP
**AU FRELON
ASIATIQUE**



Frelons
européens



Frelons
asiatiques

**TERRITOIRES VENDÔMOIS PREND EN CHARGE
LE COÛT DE LA DESTRUCTION DU NID**



N'attendez plus
et contactez-nous

☎ 02 54 89 44 68

✉ luttefrelonasiatique@catv41.fr

RENSEIGNEMENTS UTILES

Vous voulez obtenir	Où s'adresser	Conditions et Pièces à fournir	Coût	Observations
Carte nationale d'identité Passeport	aux mairies dotées d'une station d'enregistrement des données. Les plus proches : Vendôme, Saint-Ouen, Oucques, Morée, Mondoubleau, Montoire/Loir, etc...	1 photo d'identité ancienne carte d'identité ou ancien passeport justificatif de domicile de moins de 3 mois	gratuit pour cni sauf en cas de vol ou perte selon tarif en vigueur pour passeport	Valable 10 ans pour les mineurs, 15 ans pour les majeurs. Faire une pré-demande en ligne via ANTS et prendre rendez-vous dans la mairie de votre choix pour faire le dossier (prise d'empreintes et signature)
Carte d'électeur	Mairie du Domicile	Etre Français et majeur - Présenter carte d'identité et justificatif de domicile	gratuit	Les inscriptions et radiations se font sur le site du service public.fr – élections ou en mairie toute l'année.
Certificat d'hérédité	Notaire	Livret de famille du défunt, pièce d'identité du demandeur	Coût Variable	
Copie intégrale ou extrait de naissance	Mairie du lieu de naissance	Nom, prénoms, date de naissance - joindre une enveloppe timbrée et copie d'une pièce d'identité ou du livret de famille	gratuit	Enveloppe timbrée à votre adresse ou par courriel. Les personnes de nationalité françaises nées à l'étranger doivent s'adresser au Ministère des affaires étrangères service centre de l'état civil - 11 rue de la maison blanche 44941 Nantes cedex 9
Copie intégrale ou extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Nom, prénoms, date de mariage copie d'une pièce d'identité ou du livret de famille.	gratuit	Enveloppe timbrée à votre adresse ou par courriel.
Copie intégrale ou extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès	Nom, prénoms du défunt, date du décès	gratuit	Enveloppe timbrée à votre adresse
Livret de famille (duplicata)	Mairie du mariage ou du domicile	En cas de perte, fournir l'état civil des conjoints et des enfants. Après un divorce, l'ex-conjoint peut obtenir un duplicata	gratuit	Imprimé de demande de duplicata à retirer en mairie
Déclaration de mariage	Mairie du lieu du mariage	Extrait de naissance pour chacun des époux, attestation sur l'honneur pour domicile, liste des témoins	gratuit	
Déclaration de naissance	Mairie du lieu de naissance dans les 5 jours	Certificat d'accouchement et livret de famille - carte d'identité des parents	gratuit	
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès dans les 24 heures sauf week-end et jours fériés 48 h	Livret de famille, certificat de décès	gratuit	
Recensement pour la journée d'appel à la préparation à la défense	Mairie du Domicile	Carte nationale d'identité, livret de famille	gratuit	Au cours du trimestre qui suit les 16 ans
Un rendez-vous avec le conciliateur de Justice	Point d'accès aux droits 37 avenue Clémenceau 41100 Vendôme 2e et 4e jeudi du mois de 14 h à 17 h Accueil sur rendez-vous au 02 54 86 47 77 ou au 06 89 86 51 68			Résolution de litiges à l'amiable dans les domaines de la consommation, des relations de voisinage, de rapports entre locataires et propriétaires, de différends entre personnes...

Commune de Faye

Est sur



Campagnol

Site internet

faye41.fr

L'application mobile

campagnol.fr



APPLICATION MOBILE



Téléchargement gratuit

Pour vous informer la mairie utilise :

pour son site internet et son application mobile Campagnol.

*Téléchargez-la pour découvrir les alertes,
les événements, les actualités, les services de la mairie.*

**La commune cotise annuellement à l'Association des Maires Ruraux de France,
créateur de sites internet et d'applications mobile**



Coucher de soleil - Faye

Bonne année 2026 !

Mairie de Faye 12 rue du Château 41100 Faye - Tél. 09.77.90.65.02

e-mail : mairie@faye41.fr

Horaires d'ouverture au public lundi de 15 h à 18 h

Site internet : Faye41.fr

Application mobile : campagnol.fr